

APPEL À PROJETS ID'IAE + 2022

PMI'e 2022-2026 AXE 5

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE,
SOUTIEN À L'ÉMERGENCE DE PROJETS ET INVESTISSEMENTS
LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole

La Métropole de Lyon lance pour la quatrième fois son appel à projet à destination des SIAE, sous un format rénové, suivant les orientations du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi 2022-2026. Elle souhaite passer un nouveau cap pour permettre à l'IAE de jouer son rôle de catalyseur d'innovation sociale et d'acteur clé du développement territorial et des transformations économiques.

La Métropole de Lyon a en effet défini les orientations de sa politique d'insertion dans son Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026, adopté par délibération du Conseil de la Métropole n° 2022-0918 du 24 janvier 2022. Il prévoit notamment dans son Axe 5 de « Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion », ce qui implique notamment de « renforcer l'appui au développement des SIAE, en lien avec la politique de développement économique » (fiche-action 31) et de « mettre en place et déployer un nouveau cadre d'appui métropolitain au service des SIAE » (fiche-action 32).

Les SIAE ont vocation à concilier projet social et performance économique. À ce titre, elles sont à la fois des acteurs sociaux, dont la mission prioritaire est l'accompagnement des salariés en difficulté d'insertion, et des acteurs économiques, présents dans des filières d'activité, à la recherche de solutions financières pour l'équilibre économique de la structure.

La Métropole de Lyon souhaite aider au développement d'innovations sociales et de projets économiques dans une logique de filières, afin de favoriser l'insertion des salariés et de conforter le modèle économique des structures.

Le présent appel à projets vise à soutenir :

Des idées innovantes dans le champ de l'insertion par l'activité économique, qui nécessitent un soutien en termes d'ingénierie,

Des projets structurants en termes de développement territorial, et qui permettent d'affirmer les SIAE comme des acteurs économiques dans des filières prioritaires,

Des projets de partenariats inter-SIAE, car les projets collectifs sont plus structurants pour le territoire.

Un soutien sera apporté en fonctionnement (ingénierie de projet) ou en investissement pour les projets les plus avancés.

Cet appel à projets s'inscrit en complément du soutien par des crédits de l'Etat, dont le FDI, et dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et de la convention conclue avec l'État suite à la délibération de la Métropole n°2019-3575 du 24 juin 2019.

ID'IAE+
Idées pour le Développement
de l'Insertion par l'Activité Économique
MÉTROPOLITAIN DE LYON



Cadre général

La loi n° 2008-149 du 1er décembre 2008 et son décret d'application du 15 avril 2009 ont institué un revenu de solidarité active (RSA) qui complète les revenus du travail ou les supplée pour les foyers dont les membres ne tirent que des ressources limitées de leur travail et des droits qu'ils ont acquis en travaillant ou sont privés d'emploi.

La mise en œuvre du revenu de solidarité active relève de la responsabilité de l'État, des Départements et de la Métropole de Lyon sur son territoire. Les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des Départements et de la Métropole de Lyon sur son territoire. La Métropole de Lyon contribue par ailleurs à la politique d'insertion par l'activité économique pilotée par l'État.



**Idées pour le Développement
de l'Insertion par l'Activité Économique
MÉTROPOLE DE LYON**



ORIENTATIONS

**Sont concernées par cet appel à projets,
les thématiques suivantes :**

Performance d'insertion et impact social :

- Construction de parcours d'insertion réussis, notamment en développant le pouvoir d'agir des personnes en insertion et la qualification aux métiers en tension et dans les filières d'avenir.
- Expérimentation de modalités d'organisation du travail, pour améliorer les conditions de travail et favoriser la qualité de l'emploi.
- Des projets qui favorisent une plus grande mixité au sein des SIAE, en permettant d'intégrer plus de public féminin
- Des projets permettant d'offrir des emplois à des personnes très éloignées de l'emploi et favorisant leur accès durable à l'emploi.

Performance économique et impact sur le développement territorial :

- Projets de **développement ou diversification d'activités**, avant tout dans les filières prioritaires pour la Métropole de Lyon : industrie, économie circulaire, transition énergétique, alimentation durable, métiers de l'autonomie et de l'accompagnement.
- Projets de renforcement des liens avec le milieu économique, soit par le montage de projets de coopération avec des acteurs économiques, soit pour favoriser la sortie à l'emploi des salariés en insertion

De manière générale, dans un souci de mutualisation d'outils et de moyens entre SIAE, les projets collectifs seront privilégiés, soit entre SIAE, soit en favorisant la coopération des SIAE avec d'autres acteurs économiques et sociaux.

Les projets de développement économique devront obligatoirement s'inscrire dans une optique de développement durable et de réduction maximale de leur impact environnemental.

L'ensemble des projets seront expertisés pour apprécier la viabilité du modèle économique proposé. Ce point sera un critère important pour le jugement des projets de développement.

Le volet investissement concernera exclusivement les projets ayant un fort impact territorial. Il vise à faire émerger de nouvelles filières pour l'IAE ou à asseoir l'IAE comme acteur économique à part entière dans des filières prioritaires.

Présentation des projets, évaluation et suivi :

Les projets présenteront dans leur dossier : le thème d'innovation choisi, en précisant la problématique auquel il souhaite répondre, les objectifs, la modalité d'accompagnement retenue, les professionnels de la SIAE impliqués (équipe projet) et les partenaires mobilisés.

Le porteur de projets devra proposer des indicateurs de suivi et les modalités d'évaluation permettant à la Métropole de mesurer les effets et les impacts de cet accompagnement.



STRUCTURES ÉLIGIBLES ET PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS

Toute structure conventionnée au titre de l'insertion par l'activité économique ou groupe économique solidaire (contenant au moins une SIAE qui devra obligatoirement être partie prenante au projet) ou structure s'appuyant sur une SIAE pour le portage des postes.

Toute structure en attente de conventionnement par l'État après avoir fait l'objet d'un avis positif lors d'un comité de lecture organisé par la DDETS et regroupant les financeurs de l'IAE, ou d'un CDIAE.

Les projets devront s'inscrire en complémentarité avec des outils et financements existants (par exemple Fond Départemental d'Insertion - FDI).

L'appel à projets porte sur le territoire de la Métropole de Lyon.

PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE Du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2023.

BUDGET ALLOUÉ À L'APPEL À PROJETS

L'enveloppe globale allouée à l'appel à projets est de 150 000 € en fonctionnement et 300 000 € en investissement.

En fonctionnement, la subvention allouée à chacun des projets s'établira dans une fourchette de 20 000 à 40 000€. Le montant pourra être porté à 50 000 € en faveur des projets représentant un intérêt particulier pour la Métropole.

En investissement, la subvention allouée à chacun des projets sera au maximum de 100 000 €. Le montant pourrait être porté à 150 000 € pour un ou des projets d'ampleur particulière.

Le soutien aux porteurs de projets ne pourra pas excéder 70 % du coût total du projet, en fonctionnement ou en investissement.

L'attribution des subventions ne fera dans la limite des crédits disponibles.

Les aides financières attribuées par la Métropole relèveront du règlement de minimis n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013, modifié par le règlement (UE) n° 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 relatif à sa prolongation et pourront être cumulées avec d'autres aides publiques dans le respect du règlement précité.



Idées pour le Développement
de l'Insertion par l'Activité Économique
MÉTROPOLE DE LYON

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les projets seront sélectionnés par un comité de sélection sur la base des critères suivants :

- Caractère innovant au regard des pratiques de l'IAE
- Effets attendus en termes d'emploi et d'insertion
- Impacts attendus en matière de développement territorial
- Pertinence du projet au regard de la stratégie de la Métropole en matière de développement économique et d'insertion pour l'emploi
- Viabilité économique potentielle
- Qualité et méthodologie de l'accompagnement proposé
- Compétences et moyens humains mis en œuvre
- Indicateurs de suivi et modalités d'évaluation
- pour les projets qui sollicitent une subvention d'investissement : caractère structurant du projet sur la Métropole de Lyon ou réponse adaptée à des publics particulièrement en fragilité

SUITE DONNÉE À L'APPEL À PROJETS

Les projets sélectionnés seront soumis au vote du Conseil de la Métropole. Ils feront l'objet d'une convention de subvention conclue entre le bénéficiaire et la Métropole de Lyon laquelle définira notamment les modalités de versement de la subvention.

MODALITÉS DE RÉPONSE

Le dossier de réponse (dossier de demande de subvention 2022 de la DIE) doit être présenté complet dans le respect du calendrier prévu.

La Métropole se réserve le droit de régulariser ou non les dossiers envoyés incomplets en demandant les pièces manquantes lors de l'instruction.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Date de lancement de l'appel à projets : **le 04 avril 2022**

Clôture de l'appel à projets : **le 09 mai 2022**

Conseil de Métropole approuvant les projets retenus :
septembre 2022

Le dossier sera à déposer en version PDF sur la plateforme d'échanges Grand Lyon.

Pour ce faire, les porteurs de projet qui n'ont pas d'adresse valide sur la plateforme devront **communiquer avant le 15 avril 2022 à 18h**, l'adresse mail qu'ils souhaitent utiliser à ces fins à Sylvie BURRI : sburri@grandlyon.com.

Un lien sera adressé pour le dépôt du dossier.

Il n'y aura pas de dossier papier à nous retourner. **Seule la page 3 du dossier dûment signée sera à renvoyer par courrier** à la Métropole de Lyon (comme indiqué sur le dossier de demande).

Le dossier complet doit être réceptionné sur la plateforme au plus tard le 09 mai 2022 à 18h, et la page 3 signée doit être envoyée par courrier au plus tard le 09 mai 2022 (cachet de la poste faisant foi).

PERSONNE(S) À CONTACTER

Chloé DOBICHE

Direction Insertion et Emploi
Service Offre et Parcours d'Insertion

06 68 93 79 22
cdobiche@grandlyon.com

Laetitia SALENDRES

Direction Insertion et Emploi
Service Offre et Parcours d'Insertion

07 64 57 85 02
lsalendres@grandlyon.com

Métropole de Lyon

20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole



L'animation de cet appel à projet est cofinancé par le fonds social européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion en Métropole » 2014-2020.